



Syndicat de Bassin
du Vicoin

Site de Coupeau à SAINT BERTHEVIN

RAPPORT D'ACTIVITES

2016

SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

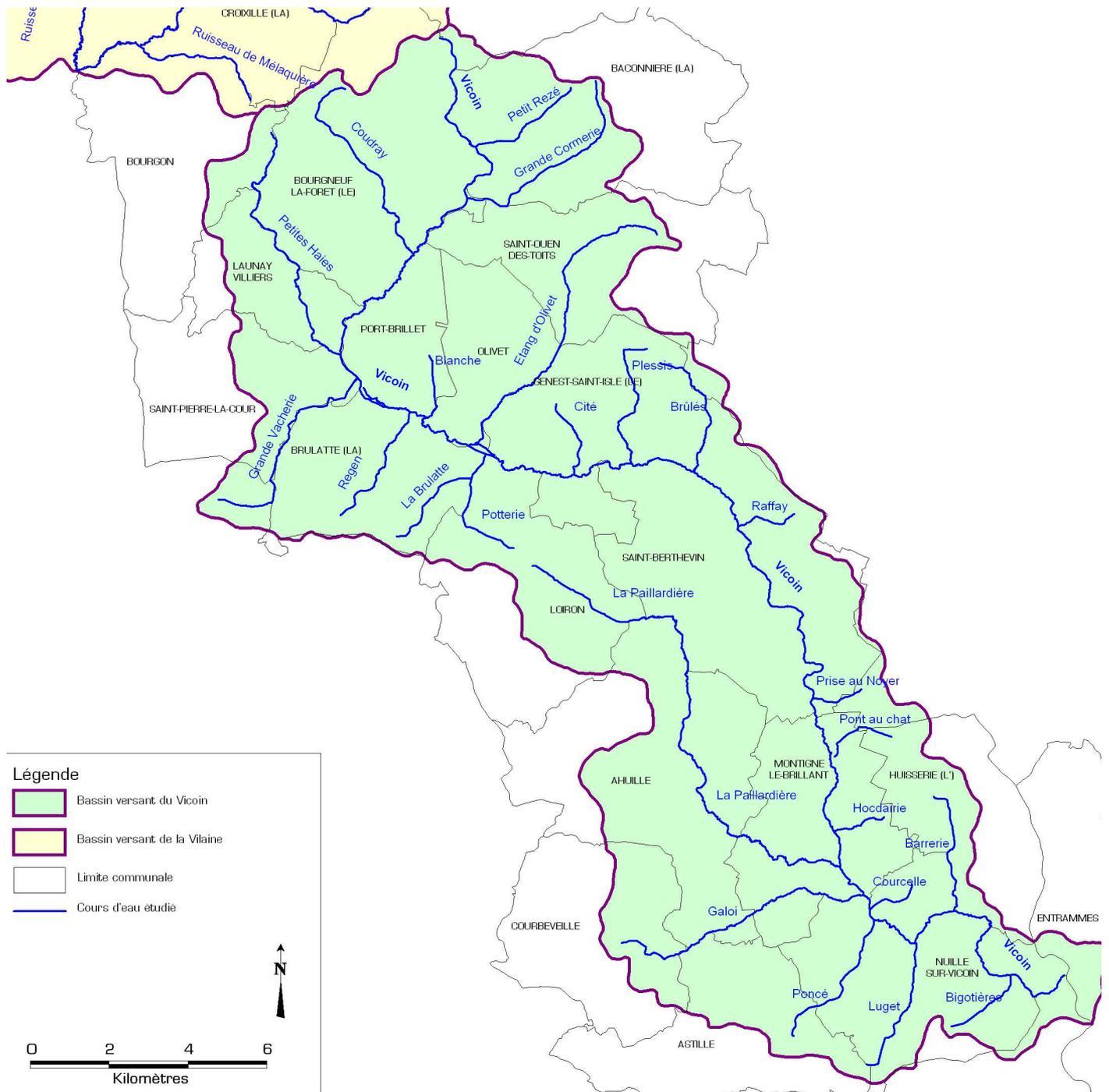
**1 rue Jean de Bueil
53270 SAINTE SUZANNE-ET-CHAMMES**

Tél : 02 43 68 11 49

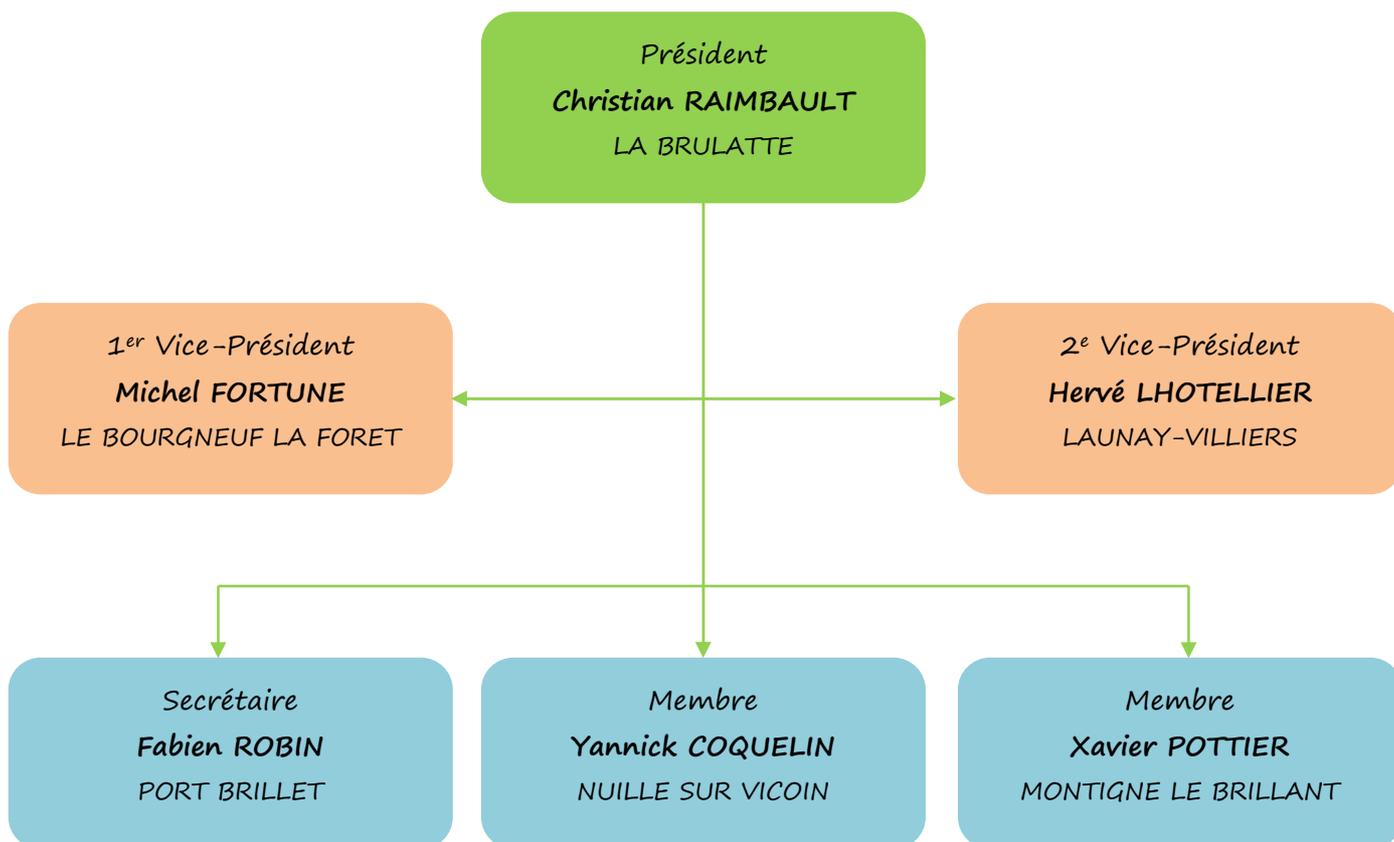
Email : sberve-jouanne-vaige-vicoin@orange.fr

Site internet : www.vicoin.portail-bassins-versants.fr

LE BASSIN VERSANT DU VICOIN



> Le Bureau



> Le Comité syndical

<i>Communes</i>	<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
AHUILLE	Sylvie LANDELLE	Maurice AUBRY
BOURGON	Damien RICHARD	Emilie MOUTEL
CHANGE	Denis MOUCHEL	Jean-Yves CORMIER
L'HUISSERIE	Hervé DELALANDE	Bernard BOUVIER
LA BACONNIERE	Sandrine BOUTTIER	Jean-Louis DESMOT
LA BRULATTE	Christian RAIMBAULT	René BENEFIX
LAUNAY VILLIERS	Hervé LHOTELLIER	Gérard DENNETIERE
LAVAL	François ZOCCHETTO	Bruno MAURIN
LE BOURGNEUF LA FORET	Michel FORTUNE	Thérèse LETOURNEAU-DORGERE
LE GENEST ST ISLE	Nicole BOUILLON	Gérard GOISBEAULT
LOIRON	Christian GRIVEAU	Michel PLANCHENAUT
MONTIGNE LE BRILLANT	Xavier POTTIER	Daniel JARRY
NUILLE SUR VICOIN	Yannick COQUELIN	Yoann PICHON
OLIVET	Françoise GAUCHOTTE	Boris HALLIER
PORT BRILLET	Fabien ROBIN	Bernard FLECHAIS
ST BERTHEVIN	Roger GOBE	Denis SALMON-FOUCHER
ST OUEN DES TOITS	Roger NEVEU	François SAINT
ST PIERRE LA COUR	Andony DESOJANAR	Serge TEXIER

> Comité syndical du 26 janvier 2016 :

- Débat d'orientation budgétaire 2016
- Gratification du stagiaire
- Elaboration d'un plan de gestion et d'aménagement du site de la Friche à AHUILLE
- Subvention à la FDGDON pour 2016

> Comité syndical du 23 mars 2016 :

- Subvention aux GDON par attribution de cages pièges
- Contribution des communes pour 2016
- Programme de travaux dans le cadre du CTMA pour 2016
- Reprise des résultats 2015
- Vote du Compte administratif 2015
- Vote du Compte de gestion 2015
- Vote du Budget primitif 2016

> Comité syndical du 17 mai 2016 :

- Travaux CTMA 2016 : Participation financière de la CC du Pays de Loiron aux travaux de démolition et renaturation de berge par géogrille au Village d'artisans

> Comité syndical du 14 juin 2016 :

- Reprise BP 2016, CA 2015 et Résultats 2015 : quorum non atteint le 23 mars 2016
- Rapport d'activités 2015

> Comité syndical du 11 octobre 2016 :

- Avenant n° 1 - CTMA 2016 - Lot 3 - Berge PEBECO à PORT-BRILLET
- Avenant n° 1 - CTMA 2016 - Lot 4 - Traitement Renouée du Japon
- Décision modificative n° 1
- Remboursement frais divers à l'apprenti

> Comité syndical du 6 décembre 2016 :

- Adoption des positions du COPIL du CTMA
- Contrat d'apprentissage THOMY Arnaud
- Décision modificative n° 2
- Etude complémentaire - Site du Petit Rezé à LA BACONNIERE
- Remboursement achat gerbe à M. RAIMBAULT

L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Les moyens sont mutualisés avec 5 autres bassins, l'Erve, la Jouanne, La Vaige, La Taude et l'Erve et le Treulon. Les 6 bassins emploient, en 2016, 4 techniciens et 1 secrétaire ;

Sur le plan de l'organisation, le personnel référent pour le bassin du Vicoin en 2016 est constitué par :

> 2 Techniciens de rivière :

↪ **Nicolas BOILEAU**, embauché en 2007 par le Syndicat du Bassin de l'Erve et mis à disposition d'un autre Syndicat de Bassin (Jouanne).

↪ **Yohann LUCAS**, embauché en 2010 par le Syndicat du Bassin de l'Erve et mis à disposition de quatre autres Syndicats de Bassin (Jouanne, Vaige, Vicoin et Taude).

> 1 Secrétaire :

↪ **Aurélié MASSOT**, employée par le Syndicat du Bassin de l'Erve et mise à disposition de la Jouanne, de la Vaige et du Vicoin (depuis 2008).

> Le compte administratif 2016

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				255 693,35		255 693,35
Opérations de l'exercice	104 301,45	138 694,23	302 328,14	170 805,12	406 629,59	309 499,35
Totaux	104 301,45	138 694,23	302 328,14	426 498,47	406 629,59	565 192,70
Résultats de clôture		34 392,78		124 170,33		158 563,11
Restes à réaliser			55 300,00		55 300,00	

> Le budget primitif 2016

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
DEPENSES	140 547,00 €	409 538,14 €
RECETTES	140 547,00 €	409 538,14 €

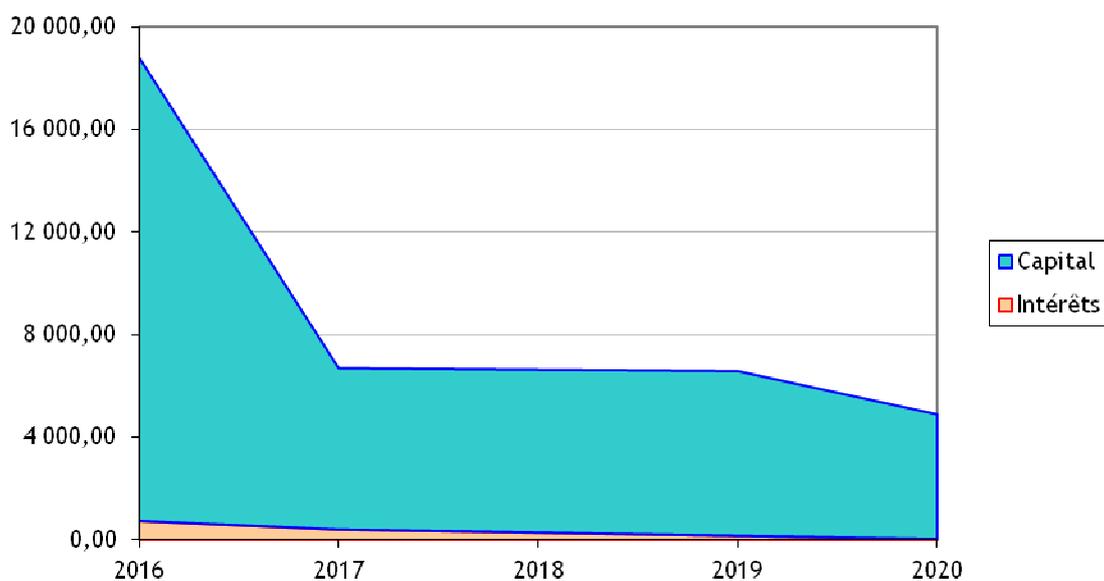
> Les participations des communes adhérentes pour 2016

Communes	I - Contribution nécessaire à l'équilibre du budget		II - Si recouvrée par voie d'imposition directe	
	2 - Inscrite au BP de la commune	3 - Recouvrée par voie d'imposition directe	4 - Reversement par la commune de l'allocation compensatrice TP perçue avec la DGF 2015	Montant définitif mis en recouvrement (Col 3 - Col 4)
AHUILLE	7 353 €			
LA BACONNIERE		4 890 €		4 890 €
BOURGNEUF LA FORET	8 652 €			
BOURGON	1 710 €			
LA BRULATTE		6 890 €		6 890 €
CHANGE	3 729 €			
LE GENEST SAINT ISLE	8 625 €			
L'HUISSERIE		4 073 €		4 073 €
LAUNAY VILLIERS		3 482 €		3 482 €
LAVAL	3 254 €			
LOIRON		5 480 €	1 735 €	3 745 €
MONTIGNE LE BRILLANT	10 072 €			
NUILLE SUR VICOIN		12 395 €		12 395 €
OLIVET		3 894 €		3 894 €
PORT BRILLET		4 472 €	985 €	3 487 €
SAINT BERTHEVIN		16 916 €		16 916 €
SAINT OUEN LES TOITS		3 972 €	575 €	3 397 €
SAINT PIERRE LA COUR		5 454 €		5 454 €
TOTAL	43 395 €	71 918 €	3 295 €	68 623 €

> Le tableau d'amortissement de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2016	41 915,03	18 798,37	751,06	18 047,31
2017	23 893,60	6 697,86	413,48	6 284,38
2018	17 609,22	6 639,83	292,37	6 347,46
2019	11 261,76	6 581,22	170,04	6 411,18
2020	4 850,58	4 897,05	46,47	4 850,58
		43 614,33	1 673,42	41 940,91

Etat de la dette de 2016 à 2020



LES ACTIONS

> Les travaux d'entretien de la rivière dans le cadre du CTMA

- Enlèvement d'embâcles au Pont au Char à MONTIGNE
 ↪ SNTP SALMON 864,00 €
- Enlèvement d'embâcles à MONTIGNE, NUILLE et ST BERTHEVIN
 ↪ ETUDES ET CHANTIERS 3 027,00 €

> Les travaux sur la continuité et sur la restauration du lit mineur dans le cadre du CTMA

- Traitement mécanisé de la Renouée du Japon (Lot 4 - Travaux CTMA 2016)
 ↪ SNTP SALMON29 880,00 €
- Renaturation de berge à PEBECO à PORT-BRILLET (Lot 3 - Travaux CTMA 2016)
 ↪ SNTP SALMON 48 539,16 €
- Aménagement ouvrage du Bigot à MONTIGNE - Acompte - (Travaux CTMA 2016)
 ↪ SNTP SALMON 36 867,00 €
- Restauration continuité et Renaturation (Lot 2 -Travaux CTMA 2016)
 ↪ SNTP SALMON 116 629,92 €

> L'évaluation dans le cadre du CTMA

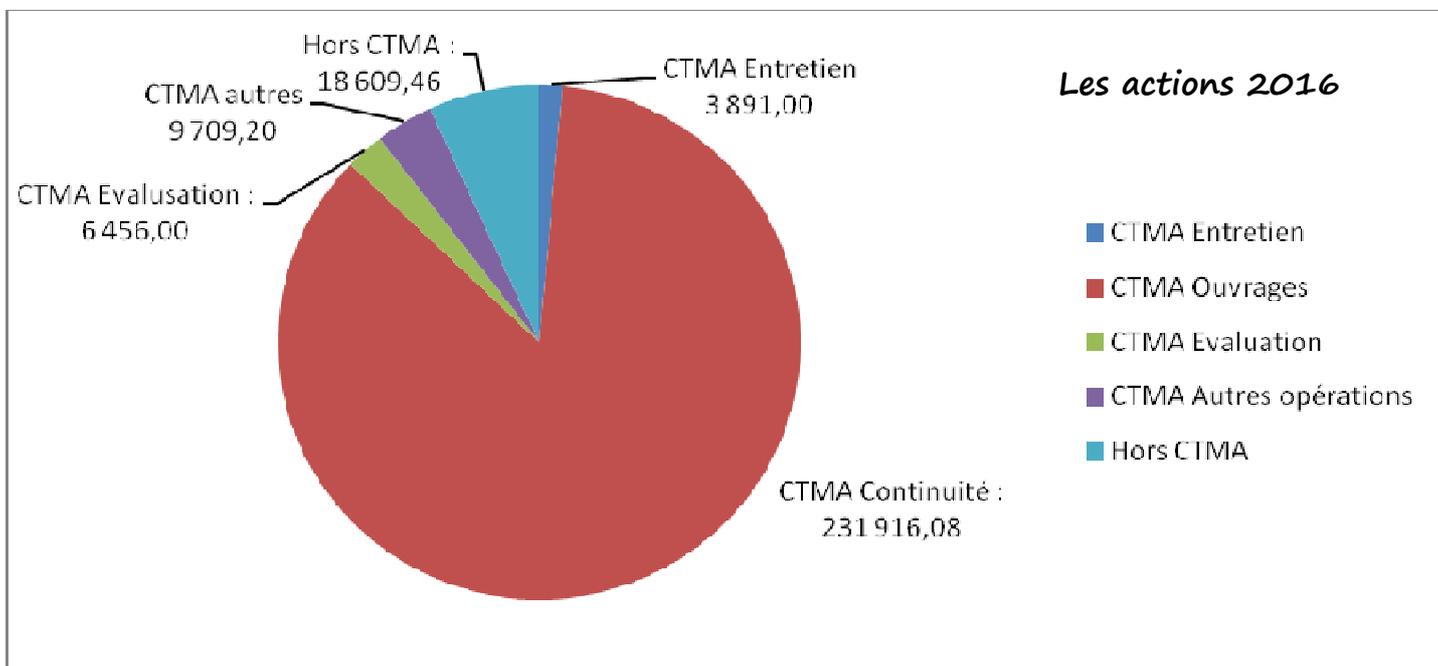
- Suivi Phytosphthora par un stagiaire
↳ HUBERT Louis 1 200,00 €
- Suivi indicateurs CTMA 2016 - Pêche électrique - Acompte
↳ HYDRO CONCEPT 5 256,00 €

> Les autres opérations dans le cadre du CTMA

- Etude aménagement des berges du vicoin en aval de PEBECO à PORT-BRILLET
↳ HYDRO CONCEPT 3 150,00 €
- Réalisation de plans détaillés pour travaux PEBECO à PORT-BRILLET
↳ HYDRO CONCEPT 1 254,00 €
- Edition panneaux d'information pour Travaux Berge à PEBECO à PORT-BRILLET
↳ IMPRIM'SERVICES 79,20 €
- Etude de la Zone humide à AHUILLE - Réalisation levés topos
↳ KALIGEO (Sous-traitant MNE) 1 176,00 €
- Etude aménagement d'une frayère à brochets à LAUNAY-VILLIERS - Acompte
↳ HYDRO CONCEPT 2 100,00 €
- Etude aménagement du Bas Coudray au GENEST et du Pont Alain à ST BERTHEVIN - Acompte
↳ SEGI 1 950,00 €

> Les travaux hors CTMA

- Fourniture, pose et réglages sondes pour le barrage de PORT-BRILLET
↳ LANDELLE Electricité 316,66 €
- Enrochement de berge au GENEST ST ISLE et à ST BERTHEVIN
↳ SNTP SALMON 3 294,00 €
- Réalisation plan d'aménagement de l'ouvrage du Petit Rezé à LA BACONNIERE
↳ HYDRO CONCEPT 1 110,00 €
- Etude envasement de l'étang de la Forge à PORT-BRILLET
↳ HYDRO CONCEPT 6 960,00 €
- Affiches sur bâche : info sur le SB VICOIN pour le Vide-Jardin de la CC Pays de Loiron
↳ IMPRIM'SERVICES 122,40 €
- Aménagement du chemin et du merlon à la Huardais au BOURGNEUF LA FORET
↳ BEAUPERE TP 1 800,00 €
- Raccord béton au Village d'artisans à PORT-BRILLET
↳ SNTP SALMON 1 332,00 €
- Renforcement de berge en amont de la passerelle de Coupeau à ST BERTHEVIN
↳ TL TP 3 674,40 €



> Les subventions :

Le syndicat bénéficie de subventions pour les études et pour les travaux réalisés dans le cadre du CTMA. Leur montant a été de 70 965,18 € en 2015 et de 147 327,37 € en 2015.

En 2016 (comme en 2015), elles ont atteint 80% des coûts :

- 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- 20% par le Conseil Général
- 10% par le Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional Bassins Versants.

LE BILAN DES ACTIONS REALISEES

> Travaux :

Entretien ripisylve, Embâcles, Arrachage manuel plantes envahissantes



Arrachage manuel de la Renouée du Japon

Juin : 9 big-bags
 Octobre : 2 big-bags

Retrait petits embâcles
 Entretien de la végétation

LE BOURGNEUF LA FORET = 3 jours
 MONTIGNE LE BRILLANT = 3 jours
 PORT-BRILLET = 1 jour





Arrachage manuel de la Jussie

*Disparue été 2015
Repousses en 2016*

Aménagement ouvrages et restauration du Galoi

> Pont de la Crépillière à MONTIGNE LE BRILLANT

- Création d'une rampe en aval de l'ouvrage
- Recharge granulat du ruisseau / Reprise des enrochements en berge
- Confortement des maçonneries (bajoyers) en amont



> Passage busé de la Manourière à MONTIGNE LE BRILLANT

- Suppression des buses et Pose d'un pont cadre Ø 1500
- Clôtures, abreuvoirs, pompe à nez
- Banquettes minérales



- > *Seuil de la Galpière à MONTIGNE LE BRILLANT*
- Suppression des buses



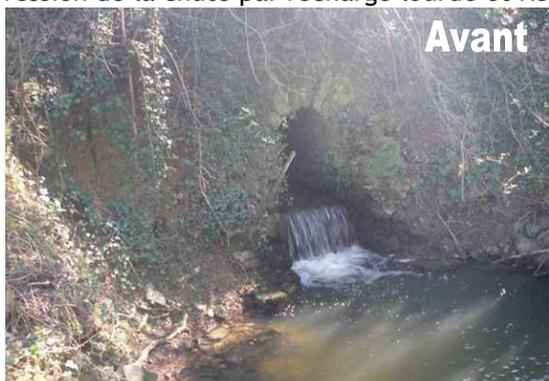
- > *Pont de la RN 171 à MONTIGNE LE BRILLANT*
- Déflecteurs en aval du pont



- > *Pont de la RD 578 à MONTIGNE LE BRILLANT*
- Abattage d'aulnes malades et penchés sur le pont + Recharge en aval et déflecteurs en bois sous l'ouvrage



- > *Pont de la Réaulumière au GENEST ST ISLE (Reste à réaliser de 2015)*
- Suppression de la chute par recharge lourde et Réfection des bajoyers amont + Clôtures et gué



> *Lit et berges du Galoi à MONTIGNE LE BRILLANT et AHUILLE*

- Abreuvoirs, passerelles, recharges, banquettes et clôtures (6 km)



6 des 8 km du Galoi sont désormais aménagés. Les 2 km restants se trouvent sur la commune d'ASTILLE, non adhérente au Syndicat.

Berge du Village d'artisans à LA BRULATTE / PORT-BRILLET

- Démolition du mur, berge en géogrille ensemencée, gabions tubulaires, restauration du lit mineur (Chantier lourd : 3 semaines de chantier - Travaux supplémentaires)



Traitement mécanique de la Renouée du Japon à PORT-BRILLET

- Déterrage des rhizomes, concassage, remise en place et bâchage
- Renouée du Japon : 1 des 10 plantes les plus invasives du monde
Elle pousse en hauteur durant l'été et en souterrain pendant l'hiver.
1^{er} chantier de ce type dans l'ouest de la France
Surcote très important du :
- à l'augmentation importante de la surface infectée entre le passage du marché (mars) et le début des travaux (juin)
 - aux fortes précipitations (environ 80 mm d'eau) tombées pendant le chantier



Moulin du Bigot à MONTIGNE LE BRILLANT

- Démantèlement du clapet et de la culée - Renforcement bief amont et aval
- Nettoyage et renforcement du déversoir
- Restauration d'une frayère
- Clôtures, pompe à nez, végétation



> Suivis:

Suivi des indicateurs biologiques

Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques, 3 points de suivi sont étudiés chaque année :

- Site de Painchaud au GENEST ST ISLE
- Site sur le ruisseau de la Proroterie à AHUILLE
- Site sur le ruisseau de la Paillardière à AHUILLE

Des suivis IBGN*, IBD** et IPR*** ont été réalisés sur les 3 sites*.

* IBGN - *Indice Biologique Global Normalisé : Suivi des différents macro-invertébrés (ex : insectes) d'eau douce présents sur le site*

** IBD - *Indice Biologique Diatomées : Suivi des algues microscopiques*

*** IPR - *Indice Poisson Rivière : Suivi des poissons via une pêche électrique*

Rappel : plus la note de l'IPR s'approche de 0, meilleure elle est.

Résultats du Site de Painchaud

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
IBD	13,7		14,8	14,9	14,8	14,9	15,7	13,7	16,1	Bon
IBGN	10	13	12	13	12	16	15	16	15	Très bon
IPR	32,94			20,874	19,346	20,813	16,974	17,925	18,711	Moyen

La suppression du clapet a permis de retrouver un peuplement piscicole plus équilibré et plus conforme au peuplement attendu. Néanmoins celui-ci reste perturbé et montre une dérive biotypologique, où les espèces d'eaux calmes sont plus présentes au détriment des espèces d'eaux courantes. Le peuplement piscicole du Vicoin reste influencé par la présence de nombreux plans d'eau en amont.

Résultats du Site sur le ruisseau de la Proroterie près du Lavoir à AHUILLE

	2015	2016	
IBD	16,1	17	Très Bon
IBGN	13	13	Moyen
IPR	45,968	40,802	Mauvaise

Le peuplement piscicole du ruisseau de la Proroterie s'est amélioré depuis la réalisation des travaux, même si l'indice IPR varie peu dans le même temps. La poursuite des actions de restauration devrait permettre de confirmer la légère amélioration entrevue en 2016. L'installation progressive d'une ripisylve, permettra de réduire le recouvrement en hélophytes, actuellement trop important pour certaines espèces comme le vairon ou le chabot.

Résultats du Site sur le ruisseau de la Paillardière à AHUILLE

	2013	2016	
IBD		14,7	Bon
IBGN		14	Bon
IPR	30,892	22,537	Moyen

L'effacement de l'ouvrage a permis de retrouver des zones courantes, peu colmatées et favorables aux espèces d'eaux courantes. Toutefois, la proportion élevée en espèces d'eaux calmes, attestent de l'impact des étangs sur la composition du peuplement piscicole de la Paillardière.

Suivi de la maladie de l'aulne :

Comme tous les ans, depuis 2013, un stagiaire est chargé de suivre l'évolution de la maladie de l'aulne causée par le champignon Phytophthora.

	Taux de contamination
2013	9 %
2014	31,5 %
2015	29 %
2016	26 %



2016 : Suivi de 45 souches recépées + suivi qualité des eaux sur les sites de suivi



Qu'est ce que le Phytophthora alni ?

C'est un micro-organisme proche des champignons qui parasite l'Aulne glutineux qui, véhiculé par l'eau, se fixe sur les racines et coupe l'alimentation hydrique de l'arbre.

Phytophthora alni est présent dans le sol sous forme de mycélium ou d'oogones (organes de reproduction sexuée). Au contact de l'eau, il forme des sporanges (organe de reproduction asexuée) qui libèrent des spores nageuses (zoospores). Ainsi, il se dissémine de proche en proche par le sol transporté par les engins de travaux forestiers ou agricoles, la faune ou l'homme (chaussures), par le bois contaminé (résidus d'abattage, chablis) et surtout par l'eau de rivière vers l'aval.

En milieu naturel, il infecte les plants par pénétration via l'ensemble des racines, les lenticelles à la base des troncs ou encore les blessures au niveau de l'écorce.

Toutes les classes d'âge d'aulnes sont susceptibles d'être atteintes. L'infection aboutit le plus souvent à la mort de l'arbre mais dans des délais variables selon son âge.



Il est probable que ce parasite soit issu de l'hybridation génétique de deux souches de P. alni présentes naturellement en lien probable avec le réchauffement climatique.



CONTACT: Syndicat de Bassin du Vicoin, 1 rue Jean de Bueil - 53270 Sainte-Suzanne - Tél: 02 43 68 11 49 - 06 71 77 53 28 - www.vicoin.portail-bassins-versants.fr

La Gestion des Aulnes contaminés par le Phytophthora Alni.

L'aulne glutineux est un arbre essentiel du paysage et des bords de rivière sur le bassin du Vicoin et constitue 50 à 80 % de la végétation en berge. En raison de son système racinaire puissant et profond, l'aulne joue un rôle important dans le maintien des berges, dans l'ombrage du cours d'eau et participe à l'accueil de la faune (poissons, insectes, etc...).

Quels sont les symptômes ?

- Feuillage clairsemé.
- Feuilles plus petites, jaunissantes, pouvant présenter des tâches orangées.
- Et/ou tâches de couleur rouille/noir accompagnées de suintements, sur la base du tronc.



Quelles sont les conséquences ?

- Chute des arbres morts au cours d'eau d'où cours d'eau obstrué, pont bouchés...
- Érosion en berge.
- Perte de diversité et de refuge pour la faune.



Quelle situation sur le bassin du Vicoin ?

Ce champignon est probablement apparu au début des années 2000 sur le bassin du Vicoin. Étudié sur 20 sites du bassin depuis 2013, ce qui représente plus de 1000 arbres suivis, la contamination de l'aulne glutineux est passée de 9,2 à 30,3 % des aulnes en 3 ans avec une extension géographique de la maladie.

Des facteurs de risque identifiés :

Des effets significatifs de la granulométrie du lit du cours d'eau, de la densité des aulnes, de la distance à l'eau des arbres et de la présence de pont ou d'ouvrages hydrauliques en amont ont été décelés. Ces paramètres constituent des facteurs de risque pour la propagation de cette maladie et doivent être pris en compte dans la gestion de la ripisylvie.

Il est essentiel d'éviter de disséminer la maladie...

- Lors de toute intervention d'abattage ou d'élagage d'arbres malades ou morts, il est impératif :
- d'effectuer une coupe parallèle au sol et la plus proche de celui-ci (la maladie étant localisée principalement dans la base du tronc).
 - de désinfecter les outils de coupe pour éviter toute contamination d'arbres sains (avec de l'eau javellisée).
 - de brûler tout le bois issu de l'abattage.

Mise en place d'un site expérimental de gestion de la maladie à la Brûlatte/Port-Brillet

Le recépage (la coupe au pied de l'arbre) permet, dans certains cas, de maintenir la souche vivante et d'assurer la continuité de ses fonctions, puisque les rejetés de souche qui apparaissent après l'abattage sont généralement sains. C'est pourquoi le syndicat de bassin du Vicoin, sur ce site où la maladie est > à 60 % des sujets, a procédé à l'abattage et au retrait des aulnes contaminés afin d'étudier la capacité de survie des rejets sur le long terme.

Principes suivis lors de l'abattage

- Pour assurer une bonne reprise de la souche ;
- Assurer une bonne mise en lumière de la souche ;
- Recéper par petites trouées de maximum 20 m de long.
- Effectuer le recépage des aulnes avant un stade de dépérissement trop avancé. C'est-à-dire en général avant le stade « ouïe mourant ».
- Recéper entièrement les souches, ne pas lisser de « tirs-sèves » car ils diminuent la capacité à rejeter.



Pour limiter la dispersion de Phytophthora via le cours d'eau :

- Effectuer les opérations d'abattage plutôt en hiver pour éviter que les parties de plantes infectées rejetées dans la rivière ne participent à la dispersion de la maladie via les zoospores.
- Si la mise en lumière des souches s'avère être limitée, disposer les « petites trouées » en vis-à-vis sur les deux berges plutôt que sur une berge ou en quinconce.
- Veiller à espacer les zones de coupe de blanc le long du cours d'eau selon la physiognomie du milieu afin de maintenir une diversité de structure (composition, âge...).



Financement: Cette étude et cette expérimentation est financée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et par le Département de la Mayenne dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2015-2019 du Syndicat du Bassin du Vicoin.



Installation d'un panneau d'informations sur le **Phytophthora** à PORT-BRILLET



Installation d'un panneau d'informations sur la Restauration de la continuité écologique sur le Ruisseau du Galoi - Aménagement du pont communal de la Crépillière à MONTIGNE

Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Galoi

Aménagement du pont communal de la Crépillière à Montigné le Brillant

Objectif : Favoriser les déplacements des poissons sur l'ensemble du cours d'eau et renforcer les bajoyers de l'ouvrage

Coût : 9828 € TTC

Pourquoi aménager ?

Le code de l'environnement et l'arrêté du préfet de région du 12 juillet 2012 ont classé le ruisseau du Galoi prioritaire au titre de la continuité écologique.

L'objectif est de permettre la libre circulation des espèces animales (poissons principalement) sur l'ensemble du cours d'eau.

L'Anguille : une priorité

Espèce en voie de régression au niveau mondial, la restauration de la continuité permet à l'Anguille de plus facilement se déplacer au sein des cours d'eau entre zone de repos et zone de nourrissage et de maintenir les populations.

Cette espèce fait l'objet d'un plan d'action européen pour sa sauvegarde.

Principe de l'aménagement : la rampe en enrochement

Une espèce cible : le Chabot

Le Chabot commun est un poisson carnivore au corps allongé et cylindrique, de section d'apparence triangulaire pour l'avant du corps. Sa forme lui permet de rester plaqué au fond, même en présence d'un fort courant (il ne sait pas flotter). Ses couleurs et sa texture l'aident à se camoufler très efficacement sur différents types de fonds. Il se nourrit de vers et d'alevins et se déplace la nuit sur de faibles distances. Il ne possède pas de forte capacité de saut et est vulnérable aux obstacles hydrauliques.

Inscrit sur la directive européenne Faune/Flore, son habitat doit être protégé.

Partenaires financiers :

Réglementation :

Ces travaux sont effectués dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2015-2019 du bassin du Vicoin validé par l'arrêté préfectoral du 9 juin 2016.

Courrier de la Mayenne du 19/05/2016

La gestion des cours d'eau au Pays de Loiron Vers une mutualisation des actions

Trois cours d'eau importants traversent le Pays de Loiron : le Vicoin, l'Oudon et La Haute-Vilaine, gérés par trois syndicats. Leurs représentants étaient invités le vendredi 28 avril dernier au premier débat public organisé par l'association Pays de Loiron Environnement (PLE) créée en novembre 2015. « Sans dissoudre les associations existantes, nous voulons mutualiser nos réflexions, nos compétences et nos actions au niveau de notre territoire et contribuer ainsi à la protection du cadre de vie et de l'environnement », a rappelé en préambule Jean-Yves Rossignol, président de l'association, devant plus de 60 personnes. Le Vicoin a retrouvé une certaine jeunesse ! Rivière de 80km, affluent de la Mayenne, le Vicoin prend sa source au



Les représentants des trois syndicats : Maurice Pennetier, Christian Raimbault, Louis Michel et Jean-Yves Rossignol président de l'association Pays de Loiron environnement (PLE) organisatrice de cette soirée débat.

Bourgneuf-la-Forêt, arrose le Genest-Saint-Isle, Saint-Berthevin, Montigné et Nuillé et se jette dans la Mayenne à Entrammes. Depuis 2009, ce cours d'eau fait l'objet d'une restauration écologique sur l'ensemble de son bassin.

« Les travaux réalisés ont permis de supprimer plus de 20 barrages qui segmentaient la rivière, de réaménager les berges et d'améliorer ainsi la libre circulation des organismes vivants (poissons, invertébrés) sur l'ensemble du bassin. Alors qu'aujourd'hui 80% des travaux ont été réalisés sur le lit principal, le Syndicat du bassin du Vicoin s'attaque désormais à ses affluents », a souligné Nicolas Boileau, technicien de rivière pour le syndicat du Vicoin.

Affluent de la Mayenne, l'Oudon, 103 km, prend sa source à La Gravelle, coule en Mayenne (versant nord) en Maine-et-Loire (versant Sud). Pour Louis Michel, président du syndicat du Vicoin, « sur ce bassin de l'Oudon, l'enjeu est

de lutter contre les pollutions diffuses (nitrate, phosphore pesticides) pour assurer la qualité de l'eau. Des journées d'informations, journées techniques et diagnostic sont proposées aux exploitants. »

La Vilaine, 218 km, prend sa source à Juvigné, passe par La Croixille et Bourgon où elle sert de limite entre la Mayenne et l'Ille-et-Vilaine. Ce bassin versant de la Vilaine amont est une ressource importante pour l'alimentation en eau potable du Pays de Vitré. « L'enjeu primordial est donc là encore de lutter contre la pollution diffuse, en particulier une concentration de phosphore (détergents, engrais...) qui arrive par ruissellement dans le cours d'eau. Notre action pour ces prochaines années consistera à replanter des haies bocagères par éviter l'érosion et de veiller à l'assainissement et l'entretien des fossés. Des plantations ont déjà été réalisées sur les communes de La Croixille et de Juvigné », a noté Maurice Pennetier, premier vice-président du Syndicat.

Pratique : « La recherche minière » sera le thème de la prochaine conférence publique organisée par l'association PLE. Elle aura lieu le mercredi 14 septembre au cinéma Le Trianon au Bourgneuf-la-Forêt.

Un devoir de vacances

Les habitants et randonneurs sont invités dès ce mois de mai et pour toute la période estivale, à observer et collecter délicatement dans les hautes herbes, au bord des mares et des cours d'eau, les exuvies (enveloppe de peau que la libellule quitte lors de sa métamorphose). Il est demandé de les conserver dans une boîte annotée du lieu et de la date de collecte et d'envoyer vos coordonnées au syndicat : contact@bienvivrelooudon.com qui se chargera de transmettre à l'association Mayenne Nature Environnement (MNE) pour l'analyse et la détermination des espèces.

Ouest-France du 20/06/2016

Port-Brillet

La lutte acharnée contre la renouée du Japon

Entre La Brûlatte et Port-Brillet, le long du Vicoin, un chantier du syndicat de bassin s'attaque à cette plante particulièrement invasive et résistante. Un combat qui devrait durer deux ans.



La renouée du Japon. Un rhizome de la plante, certains atteignent 30 cm.

Des voyageurs ont ramené la renouée du Japon, une herbacée originaire d'Asie, en Europe, au XIX^e siècle. Longtemps confinée dans les parcs, vendue encore récemment en jardinerie, la renouée du Japon a commencé à coloniser les terres laissées en friche.

Un peu partout, à la campagne comme à la ville, le long des routes, des cours d'eau, la plante prolifère et menace la biodiversité. La densité de son feuillage empêche le développement des autres plantes par manque de lumière.

Issue d'un rhizome géant, la renouée du Japon tisse un réseau souterrain dense. Pouvant atteindre trois mètres de haut, ses tiges creuses, avec des nœuds, ressemblent à celles des bambous.

Une seule solution

« Elle s'installe sur les berges des rivières, elle élimine les autres plantes pour prendre leur place. Elle se développe, elle se développe », commente Nicolas Boileau, technicien de rivière du syndicat de

bassin du Vicoin. Se reproduisant par dissémination des tiges ou des rhizomes, un morceau de quelques millimètres suffit à créer une nouvelle plante. C'est ainsi qu'elle s'est installée dans un des méandres du Vicoin, entre La Brûlatte et Port-Brillet, envahissant les berges et grignotant les surfaces agricoles.

« Pour éradiquer cette plante, tout a été essayé, mais sans grand succès. Seul un moyen mécanique, le concassage des racines, testé dans le Massif central et dans l'Est de la France, a obtenu un résultat », explique Nicolas Boileau.

Les terres infestées sont décaissées, puis broyées deux fois par des godets concasseurs montés sur un bras de pelleuse. Pour la première fois en Mayenne, cette technique est appliquée sur 80 m² de berge par le syndicat de bassin du Vicoin, aidé par une entreprise qui s'est équipée spécialement pour le chantier.

La terre est broyée pour découper les rhizomes en petits fragments qui, eux-mêmes, doivent être blessés pour devenir vulnérables. « Ensuite,



Le concassage de la terre infestée des berges du Vicoin.

on va reconstituer la berge, la recouvrir d'une bâche noire opaque à la lumière, pendant presque deux ans, le temps nécessaire pour détruire complètement la plante », espère Nicolas Boileau, en rinçant

ses bottes. Les risques de dissémination sont tels qu'ils nécessitent de grandes précautions, lavage des bottes, sécurisation du chantier bâché... Tout pour éviter la dispersion de la renouée le long du Vicoin.

La berge du Vicoin retrouve un aspect naturel

Exit le vilain mur de parpaings qui longeait le Vicoin, derrière la fonderie. La berge a été remodelée, stabilisée et habillée d'une couche de géotextile innovante.



À la réception des travaux, dix jours plus tard, la nature reprend ses droits.

Pour la première fois en Mayenne, la rive d'un cours d'eau est renforcée par une mise en place de techniques végétales, le rapprochant ainsi de son état initial. Le long de la fonderie, la berge du Vicoin était constituée par un mur en parpaing qui datait d'une cinquantaine d'années. Il y a deux ans, pour parer à un effondrement partiel de ce mur, le syndicat de bassin de Vicoin a réalisé en urgence un enrochement. Des gros blocs de roche ont été mis en place pour protéger les parties immergées. « Nous avons effectué dans le même temps, par l'intermédiaire d'un bureau d'études, un diagnostic qui a conforté notre jugement : le mur allait s'écrouler et disparaître », explique Christian Raimbault, président du syndicat de bassin de Vicoin.

La poussée de terre due à la croissance des noisetiers et des sureaux et l'affouillement, un phénomène d'érosion à la base du mur, allaient engendrer un effondrement, avec un affaissement du terrain, mettant en péril un hangar. En accord avec le Pays de Loiron, propriétaire du

Village des artisans, la décision est prise de démolir le mur et de reconstruire la berge du Vicoin.

Une solution naturelle et pérenne

Le renouvellement de la berge doit répondre à deux contraintes : la stabilité, pour préserver la survie du bâtiment, et la résistance à l'érosion hydraulique. « À cet endroit, la situation est particulière parce que le ruisseau est situé après le clapet de l'étang de la Forge, qui contient 50 ha d'eau. Lors de pluies abondantes, même si le clapet s'ouvre de façon contrôlée, le débit est extrêmement fort. De plus, le Vicoin étant encaissé, toute l'eau passe ici, d'où un débit important, avec des risques d'érosion et d'arrachage », expose Nicolas Boileau, technicien du syndicat de bassin de Vicoin.

Le mur démolì, la berge a été remodelée et recouverte de géotextile composé de couches tissées de polymères et de coco, qui s'enracinent rapidement dans le sol, apportant une protection immédiate. La base



Il n'était pas aisé de fixer solidement les couches de géotextile et les gabions. Il a fallu une dizaine de jours aux ouvriers pour réaménager la berge du Vicoin sur 80 mètres.

de la berge est protégée par des gabions, c'est-à-dire des filets remplis de pierres, fixés par des pieux. Cette technique innovante a été réalisée par l'entreprise Salmon SNTP, experte à travailler sur les cours d'eau.

Le coût, d'environ 37 000 € avec l'étude, est réparti pour moitié entre l'Agence de l'eau d'une part et la Région, le Département, le syndicat de bassin de Vicoin et le Pays de Loiron, d'autre part.

Ouest-France du 28/06/2016

Opération innovante sur le Vicoin

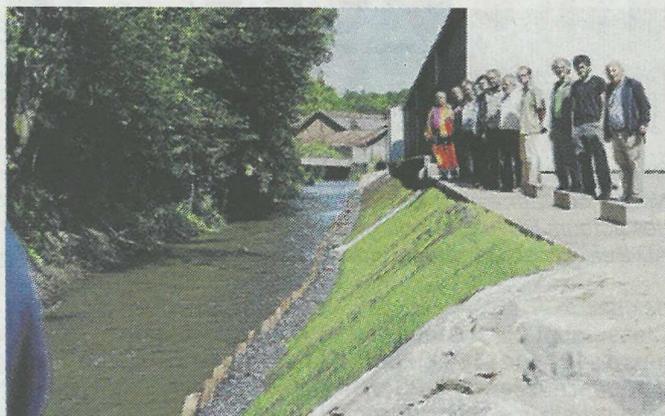
■ Sur les bords du Vicoin, secteur du village d'artisans, un SOS avait été lancé par la communauté de commune du Pays de Loiron. Sur la rive gauche du cours d'eau, deux bâtiments risquaient de s'écrouler pour cause de berges instables.

Après étude des lieux, le syndicat du bassin du Vicoin, dans le cadre d'un Contrat territorial des milieux aquatiques (2015-2019) a entrepris les travaux nécessaires. « Pour la restauration de ces 80 mètres de berge, pas de technique lourde avec

enrochement de la rive comme on a pu le faire auparavant. Le contexte environnemental le permettant, nous avons opté pour une technique mixte (végétale et minérale), une première opération de ce type sur le bassin du Vicoin », a expliqué Christian Raimbault, président du syndicat, aux élus et autres membres du syndicat invités vendredi 26 juin sur ce site pilote du Vicoin. Une opération innovante réalisée en plusieurs étapes : démantèlement du mur en parpaings en cours d'effondrement, talutage de la berge et mise en place d'une géogrille composée de fibres végétales de type coco. Ont suivi la mise en place de sacs de gabions tubulaires (sacs remplis de matériaux pierreux) en pied de berge pour maintenir la géogrille et l'ensemencement du talus avec un mélange de gra-

minées. « L'enracinement est rapide. La reconstitution d'une berge végétalisée, diversifiée et stable, permet de créer un fonctionnement biologique tout en maintenant une ligne d'arrêt de l'érosion. Une alternative intéressante expérimentée ici et qui nécessite peu d'entretien », commente Nicolas Boileau, technicien des rivières du syndicat.

Coût du chantier : 33 342 € TTC auquel il faut ajouter 3 600 € de frais d'études. Participation Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 50 % ; Conseil départemental : 20 % ; Région Pays-de-la-Loire : 10 % ; syndicat du bassin du Vicoin : 10 % plus la totalité de l'étude ; communauté de communes du Pays de Loiron : 10 %. Le chantier a été réalisé par l'entreprise de travaux publics Salmon basée à Soulgé-sur-Ouette.



Visite du site pilote par les élus locaux

Courrier de la Mayenne du 30/06/2016

Les frayères sont réhabilitées sur le Vicoin



De gauche à droite : Bastien Gren, technicien du milieu aquatique à la fédération de pêche de la Mayenne ; Cyril Livagan, responsable des espaces verts, et Nicolas Boileau, technicien du bassin du Vicoin devant la frayère réaménagée près du restaurant de Coupeau.

En 2008, le plan d'eau de la base de Coupeau disparaissait et le Vicoin retrouvait son lit naturel sur le site de Coupeau. Des frayères permettant aux poissons de se reproduire avaient été créées.

Depuis, la rivière a évolué et la nature a repris possession des berges. Les frayères ont été colonisées par les roseaux massette (typhas) qui ont progressivement envahi la zone et rendu les frayères moins productives. Les techniciens du bassin du Vicoin, en collaboration avec l'entreprise de réinsertion sélectionnée par la municipalité, ont entrepris à l'occasion du nettoyage annuel du lit de la rivière une opération de réaménagement des lieux de ponte des poissons.

« Dans la frayère la plus près du restaurant, nous avons supprimé des typhas et nous les avons remplacés par des plantes aquatiques moins saturantes pour le milieu et plus intéressantes pour la ponte des poissons. Nous avons protégé la zone par un monticule qui atténue l'effet des crues sur la zone de reproduction, précise Nicolas Boileau, technicien du bassin du Vicoin qui surveille l'évolution de la ri-

vière. Ce site est devenu la principale nurserie de poissons sur l'ensemble du cours de la rivière. »

Bastien Gren, technicien du milieu aquatique à la fédération de pêche de la Mayenne, le confirme : « Nous avons fait des vérifications avec photos cette année et nous avons constaté la présence de nombreux alevins de cyprinidés (poissons blancs) qui poursuivent leur vie ensuite tout au long du cours d'eau. C'est fort encourageant. »

■ Concert acoustique avec Sandra Clark

Accompagnée de ses musiciens, Emmanuel Pons (guitare-acoustique), Silvain Vinckeuviéugel (violon), Etienne Pons (percussion, batterie), Sandra présente un concert où sa voix, son talent d'interprète et son message d'espoir se mêlent harmonieusement. Libre participation aux frais. Vendredi 21 octobre, 20 h 30, église protestante évangélique, 4 bis, boulevard Louis-Armand. Gratuit. Contact : 06 08 00 28 90, pascalbn@gmail.com

Armoine

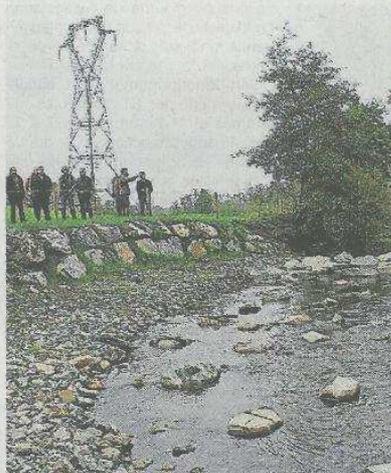
Nuillé-sur-Vicoin

Fin des travaux au moulin et au ruisseau

Le président du syndicat du bassin du Vicoin, Christian Raimbault, a convié, jeudi, techniciens, élus locaux et associatifs pour présenter les réalisations de l'année.

Le Moulin du Bigot

La première halte s'est faite près de l'ancien moulin à eau du Bigot, à la frontière de Nuillé et Montigné. Nicolas Boileau, technicien du syndicat, a présenté les travaux entrepris dans les objectifs du Contrat territorial des milieux aquatiques. « Pour restituer la continuité écologique du Vicoin, les clapets métalliques ont été enlevés mais a été sauvegardée une partie de l'ancienne chaussée du moulin. Il s'agit du 21^e barrage démantelé sur les 23 existants. En complément, un petit îlot a été maintenu dont un des bras servira de frayère. » Coût de l'opération : 39 000 €.



Une « rampe rugueuse » a remplacé une partie de l'ancienne chaussée du moulin ; Christian Raimbault présente à Yannick Coquelin, de Nuillé, une buvette pour le bétail. Ce dispositif remplace, quand c'est possible, les aménagements d'abreuvoir.

Le ruisseau du Galoi

La deuxième étape a été consacrée au ruisseau du Galoi, dont le cours constitue aussi la délimitation de plusieurs territoires communaux, depuis la ferme d'Étrogné jusqu'à l'embouchure du Vicoin, à Rimacé. Le syndicat a aménagé 6 km de rives pour préserver, dit Nicolas Boileau, ce « ruisseau-pépinière, pas du tout abîmé, très méandreux, véritable réservoir biologique ».

Des clôtures barbelées protectrices ont été posées, beaucoup de busages enlevés et trois ouvrages

ont été édifiés pour un passage sans dommage des engins et du bétail entre les parcelles. Enfin le ruisseau a été rechargé en granulats favorisant la vie aquatique. Coût des travaux : 80 000 € largement subventionnés.

■ Bibliothèque

Pendant la durée des travaux de réfection de la toiture, la bibliothèque sera fermée les lundis et mercredis ainsi que le samedi 29 octobre. Les samedis 5, 12 et 19 novembre, de 10 h 30 à 12 h 30, l'accès à la bibliothèque se fera par l'entrée du centre de loisirs.

Samedi 5 novembre, bibliothèque, rue Le-Tourneurs-du-Val.

Une nouvelle passerelle pour enjamber le Vicoin

■ Ça y est : les randonneurs peuvent à nouveau enjamber le Vicoin sous le petit Saint-Berthevin. Depuis ce week-end, une nouvelle passerelle permet aux marcheurs venant de la base de Coupeau de rejoindre à nouveau le chemin parallèle à la voie verte qui mène vers le Haut-Gouet. L'ouvrage remplace l'ancienne passerelle, hors d'usage depuis la fin de l'été. Un arrêté avait été pris par la municipalité pour interdire son accès aux randonneurs. « *La passerelle était rouillée et irréparable* », explique Nicolas Boileau, technicien du syndicat de bassin du Vicoin. En conséquence, le syndicat et la municipalité se sont concertés pour mener des travaux « *en urgence* », selon l'adjoint aux travaux et à l'urbanisme Denis Salmon. Dans ce chantier débuté vendredi 25 novembre, le syndicat de bassin a pris à sa charge le renforcement des berges et la pose des piliers. La pas-



L'équipe de balisage de l'association familiale loisirs et culture (Afléc) se réjouit de pouvoir à nouveau enjamber le Vicoin à cet endroit.

serelle, dont le coût s'élève à 20 000 € TTC, est de son côté financée par la municipalité.

Une jonction attendue pour les visiteurs et les habitués,

qui, depuis ce week-end, peuvent à nouveau pratiquer leurs activités. « *On attendait le remplacement de la passerelle. Aujourd'hui, on peut continuer le balisage de*

nos parcours de randonnée », se réjouit André Jouannic, responsable de l'équipe de balisage de l'Afléc (Association familiale loisirs et culture).

Fait à SAINTE SUZANNE, Le 29/08/2017
Le Président,
Christian RAIMBAULT